ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-2-13-1
Séance du lundi 24 mars 2025

RESTRUCTURATION DU COLLEGE ROBERT BELTZ DE SOULTZ - APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :
ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :
FUCHS Bruno, LORENTZ Michel, TENENBAUM Anne

ABSENTS :
ELMLINGER Carole, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article R 2124-3 du Code de la Commande Publique relatif à la procédure avec négociation,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 21 février 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Programme Technique Détaillé de la restructuration du collège Robert Beltz à Soultz, jointe en annexe à la présente délibération ;

- Fixe le coût prévisionnel des travaux à 7 000 000 € HT, valeur novembre 2024 ;

- Arrête le montant global de cette opération à la somme de 10 540 000 € TTC, valeur novembre 2024 ;

- Approuve le principe de lancement d'une consultation de maitrise d'œuvre selon la procédure avec négociation prévue à l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique.

L'Autorisation de Programme déjà votée sur ce projet (opération P199O021 – enveloppe P199E28) de 7 600 000 €, ainsi que l'IDF associée (Intention de Faire n° 2024-002) de 3 800 000 €, soit 11 400 000 € sont suffisants pour couvrir le montant global de l'opération. L'AP sera réajustée ultérieurement, si nécessaire, en fonction des révisions et actualisations des prix, estimées à ce stade à + 1 520 000 € TTC.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote